

CONSEIL DES MOUILLAGES

7 décembre 2018

Sur convocation du président, le conseil des mouillages s'est réuni le 07 décembre 2018 à 9h, à la Maison des Associations d'Arzon.

Personnes présentes : (cf feuille d'émargement jointe)

- M. Roland TABART, Président du conseil des mouillages
- Claude BOURIN, 1^{er} adjoint, suppléant
- P-L KERINO, représentant du conseil municipal
- P.SABATIER, représentant du conseil municipal
- J.MAGHERINI, représentant des plaisanciers
- B.COGLY, représentant des plaisanciers
- N. ROBERT GASPARD, représentant des plaisanciers,
- J-J LE GALLO, représentant des plaisanciers,

Assistaient également :

- Mme Brigitte PETRO, responsable Pôle aménagement et développement,
- Mme Stéphane TESSIER , responsable des ports et mouillages,
- Mme Sandrine DUMEZ, personnel administratif des ports et mouillages
- Mme Charlène EVARISTE, personnel administratif des ports et mouillages

Le Quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, Président du Conseil des mouillages, ouvre la séance à 9h.

Mr Stéphane TESSIER, rappelle l'ordre du jour :

1. Pré-Bilan financier 2018
2. Bilan des actions 2018
3. Bilan Passeport escales 2018
4. Projets 2019
5. Tarifs 2019
6. Questions diverses

1- Pré-Bilan financier 2018 avant clôture de l'exercice

Mme Brigitte PETRO, responsable du pôle aménagement et développement, distribue et présente les tableaux de recettes et de dépenses de fonctionnement et d'investissement aux membres du Conseil des mouillages

Elle précise que les montants ont été actualisés la veille et que le bilan présente un excédent d'environ 10 500 euros .

Cela s'explique par le report des frais d'études pour le renouvellement de l'AOT en 2019

(8000 euros prévus en dépenses de fonctionnement en 2018)

A noter : en 2019, un budget de 5000 euros environ est inscrit en investissement cette fois car l'étude sera suivie d'une réorganisation partielle des mouillages.

En 2018, le budget des mouillages n'a pas porté l'acquisition de la barge, celle-ci sera louée en 2019 pour l'entretien des mouillages (environ 6000 euros à prendre en considération dans les dépenses de fonctionnement).

Il reste deux emprunts sur les ZM, un arrivant à échéance en 2020 et l'autre en 2024 (16 217 euros = capital restant dû)

Les recettes ont diminué d'environ 2000 euros entre 2017 et 2018.

En conclusion, le budget 2019 devra prendre en compte la location de la barge en fonctionnement (environ 6000 euros)

Une dotation aux amortissements importante pèsera sur le budget de fonctionnement, le Trésor public doit nous fournir très prochainement un état précis.

L'équilibre du budget des zones de mouillages est fragile depuis plusieurs années et entraîne une nécessaire hausse des tarifs accompagnée d'une recherche d'optimisation des recettes (diagnostic étude AOT, analyse des listes d'attentes, réorganisation partielle des mouillages)

Monsieur TABART confirme qu'en 2019, le budget devra prendre en charge des dotations aux amortissements importantes, la Trésorerie de Sarzeau ayant transmis le 30 novembre 2018 un tableau recensant des arriérés d'amortissements de plus de 10 ans.

Mme PETRO explique le principe des amortissements :

Tous travaux ou investissement doit être amorti sur 5 ou 10 ans ou plus après réalisation ou acquisition et pèse sur le budget en dépense de fonctionnement. Cette même somme est inscrite en recette d'investissement. Chaque année d'amortissement reconstitue un capital pour réinvestir ou racheter du matériel.

Monsieur Claude Bourin, répond que la trésorerie doit nous transmettre un état plus détaillé des amortissements dans les semaines à venir.

Avis du conseil sur le Pré-Bilan financier :

**Les membres du Conseil des mouillages souhaitent être informés de l'impact des dotations aux amortissements sur le budget en cours d'année.
Une réunion sera programmée au premier trimestre 2019**

2- Bilan des actions 2018:

Entretien des mouillages : **Mr TESSIER** précise que la mise à l'arrêt de la barge suite à la visite de sécurité a retardé la campagne d'entretien des mouillages et engendré des coûts supplémentaires puisqu'il a fallu louer une barge et son capitaine à la société Alpha & Co afin de vérifier et entretenir le matériel de près de 900 mouillages.

Balisage des plages : Il rappelle l'installation et le retrait du balisage des plages et des zones de baignade en juin et septembre, pour environ 90 bouées, grâce à la barge louée à la société Alpha & Co. L'action a aussi été menée sur la commune de St Gildas qui a dû faire appel aux

services de cette même société.

Campagne d'enlèvement des annexes épaves : Il indique avoir procédé à une campagne d'enlèvement des annexes épaves avec un retrait moins important qu'en 2017.

Encaissement des nuitées et surveillance du plan d'eau : **Mr TESSIER** explique que comme chaque année, les agents portuaires avec le semi-rigide du port encaissent les nuitées des navires de passage et surveillent le plan d'eau régulièrement.

L'équipe effectue également des passages réguliers l'hiver, notamment pour vérifier l'état des bouts avec sécurisation si nécessaire. Une visite des plans d'eaux est effectuée lors de chaque avis de tempête.

Reprise du môle Fernand Calage par la Compagnie des ports du Morbihan : Il rappelle le diagnostic réalisé par l'entreprise ACCOAST sur les fondations du môle Fernand Calage et le commencement des travaux de réhabilitation en octobre 2018, entrepris et financés par la Compagnie des ports du Morbihan.

Remplacement des pontons : **Mr TESSIER** informe l'Assemblée du remplacement des pontons du port de Port-Navalo par des pontons neufs, il précise que l'eau et l'électricité du 2^{ème} ponton ne sont pas encore en fonction.

Remplacement de la barge : Il rappelle que suite à la visite de sécurité de la barge, celle-ci a dû être immobilisée le 30 octobre 2017 car elle présentait des signes très avancés d'électrolyse. Une nouvelle barge a été construite et inaugurée en septembre 2018.

L'ancienne barge datait de 1993, la manipulation de chaînes sur le pont a favorisé le phénomène d'électrolyse, d'autant plus que les dernières années la barge présentait une fuite.

Il présente les photos de la construction de la barge, réalisée par le chantier du Magouër à Plouhinec.

Mr Bourin explique s'être déplacé à plusieurs reprises au chantier naval pour suivre et ajuster les travaux de construction de la barge. Il justifie la méthode de construction et le choix du prestataire en fonction des besoins particuliers imposés par des interventions dans le Golfe du Morbihan.

Aménagement portuaire :

Mr TESSIER présente la photographie du parking de Port Navalo expliquant ainsi les travaux de réaménagement réalisés sur le port : le décalage de la voie de manutention à l'intérieur du parking pour plus de sécurité rendant ainsi les abords des pontons aux piétons, le réagencement des places de parking, le dispositif de vidéosurveillance bientôt en fonction et l'aménagement d'espaces verts à venir.

3- Bilan Passeport escales

Mr TESSIER présente le tableau récapitulatif du bilan « Passeport escales » 2018.

Il explique que le bilan a été fait par secteur comme cela avait été demandé en 2017. Il présente ensuite les recettes et dépenses globales liées au dispositif. Il annonce un déficit global de 7 684,44 € HT contre 8 569,20 € HT en 2017.

Il précise que cette année le coût d'adhésion et l'édition du guide s'élevant à un montant de 3 350 € HT ont été intégrés au bilan.

Il indique que le bilan financier du dispositif « Passeport escales » ne peut pas être excédentaire puisque les tarifs des escales dans les ports partenaires sont plus élevés que ceux pratiqués par les ports et mouillages d'Arzon.

Mr TESSIER présente les propositions pour diminuer le coût du dispositif en adaptant le nombre de nuitées gratuites par secteur, à savoir : 2 nuits gratuites dans le Morbihan, 6 hors département + Bonus de 2 nuitées consécutives par absence de deux semaines consécutives entre juillet et août, contre 7 nuitées gratuites en 2017.

4- Projets 2019

Mr TESSIER annonce :

- Suite des travaux de remise en état du môle Fernand Calage
- Alimentation eau/électricité ponton 2
- Mise en place d'échelles escamotables sur les pontons
- Installation pompe à eaux noires aire de carénage
- Remplacement de la potence de manutention
- Renouvellement de l'AOT des zones de mouillages
- Réorganisation des mouillages à Pen Castel (optimisation)

5- Tarifs 2019

Mr TESSIER présente les tarifs pour l'année 2019 :

Afin d'unifier les trois budgets annexes, dans un esprit d'équité et en tenant compte de l'équilibre fragile du budget des zones de mouillages, il est proposé un prix au mètre linéaire de 60 euros.

Ce passage au mètre linéaire offre plus d'équité entre les plaisanciers qui payent le même prix au mètre linéaire et inverse la tendance actuelle qui faisait payer plus cher au mètre linéaire un petit bateau qu'un gros.

Avec ce nouveau tarif, la redevance pour un bateau de 6 mètres augmente de 3%, de 7% pour un bateau de 8 mètres et de 13% pour un bateau de 12 mètres.

Le diagnostic qui sera réalisé pour le dossier de renouvellement de l'AOT cherchera des pistes d'améliorations des recettes en analysant les mouillages et les listes d'attente, il semble en effet que la demande soit plus importante pour les grands bateaux.

Le prix de la carte passeports escales augmente de 5%.

Une redevance de 30 euros /an est prévue pour les plates sur corps-morts

Mr SABATIER souhaite connaître le coût de l'entretien pour une plate sur corps-mort

Monsieur TESSIER précise que le coût de l'entretien est le même que pour un mouillage classique (97 euros), le passage de la redevance à 30 euros n'est donc pas très élevé.

Les membres du Conseil Portuaire émettent un avis favorable sur la proposition de tarifs 2019

Monsieur le Maire conclut en remerciant les membres du conseil des mouillages de leur participation

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 10h30

Signatures

le 22 février 2019.

Le président du conseil des mouillages

Le Maire

~~Roland TABART~~

